

DÉLIBÉRATION N° : 2012 / 21
N° immatriculation : 0350102W

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration réuni le 24/09/2012 sous la présidence de M. le Proviseur à la suite de la convocation par le Chef d'Etablissement, adressée aux membres du Conseil le 10/09/2012 conformément aux dispositions des articles R421-20 à R421-25 du code de l'éducation.

Vu les articles R421-20 à R421-25 du code de l'éducation.

A l'ouverture de la séance **13** membres sont présents sur les **22** composant le Conseil, le quorum est atteint.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

Charte de voyages

EXPOSÉ DE LA DÉCISION :

Le conseil adopte la charte des voyages proposée par le chef d'établissement.

Nombre de votants : **13**

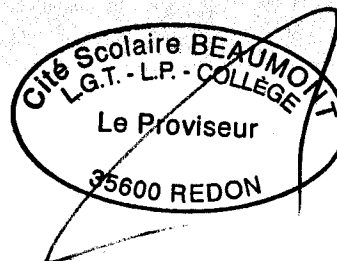
Pour : **13** Contre :

Blancs/nuls :

Abstention :

Pour extrait conforme,

Le Président du Conseil d'Administration



PJ : une charte

ACCUSÉ DE RÉCEPTION :

Enregistrement par l'autorité de contrôle.

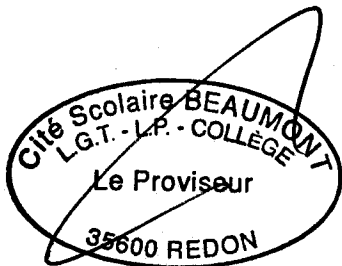
Date d'arrivée :

Cachet de l'autorité destinataire :

Signature :

DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE à compter du 12/10/12

Le Président du Conseil d'Administration,



RÉGION BRETAGNE

27 SEP. 2012

DIRECTION DES LYCÉES

